

❖ **Numéro vert national et site internet d'accompagnement des jeunes de 15 ans à 30 ans**

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », le gouvernement a mis en place, depuis le 14 janvier 2021, **un numéro vert national d'accompagnement : le 0 801 010 808 et un site internet :**

- <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

❖ **Information École inclusive**

**Un numéro vert unique et gratuit 0 805 0805 110** permet de joindre, grâce à un serveur interactif et selon le besoin, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap École.



❖ **Médiateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et médiateurs académiques**

Vous êtes un parent d'élève, un élève, un adulte en formation, un personnel de l'Éducation nationale. Vous contestez une décision de l'administration ou vous êtes en conflit avec un membre de l'administration et vos démarches n'ont pas abouti favorablement. Vous pouvez faire appel au médiateur.

Si vous contestez une décision prise par un établissement (école, collège, lycée, université, etc.) ou un service relevant d'une académie (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Rectorat, Crous, etc.) ; si vous êtes en litige avec un pair ou un membre du système éducatif, vous pouvez **saisir le médiateur de l'académie.**

Si vous contestez une décision prise par l'administration centrale du ministère (DGRH, service des pensions, etc.), le réseau des établissements français de l'étranger ou le service interacadémique des examens et concours (SIEC), vous pouvez **saisir la médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.**

- ***Le médiateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur :***

*Médiatrice : Madame Catherine BEECHETTI-BIZOT*

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
Site de Vanves  
110 rue de Grenelle  
75 357 Paris cedex 07 SP

Tél : 01 55 55 39 87

Pour faire appel au médiateur : [mediateur@education.gouv.fr](mailto:mediateur@education.gouv.fr)

### ❖ **Délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN)**

C'est un représentant local dans les écoles publiques maternelles et élémentaires. Il participe à la vie de l'école (siège de droit au conseil d'école).

Il veille aux conditions de vie et de travail des enfants à l'école :

- conditions matérielles (bâtiments, fournitures, informatique),
- vie de l'école (la bonne intégration des enfants handicapés, le respect de la laïcité mais aussi la restauration, activités périscolaires...),
- sécurité dans l'école et autour de l'école.

Il est en liaison avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale (EN), les élus municipaux et les parents d'élèves. Il n'intervient pas dans la pédagogie des enseignants et ne peut pas être un intermédiaire entre une famille et l'école dans ce domaine qui est de la compétence du médiateur.

Les DDEN ont un représentant au niveau départemental qui siège au Conseil Départemental de l'EN.

<https://www.ac-versailles.fr/devenir-delegue-departemental-de-l-education-nationale-dden-95-122612>

### ❖ **Service public : défenseur des droits**

- ***Le (la) défenseur (e) des droits.***

Claire HÉDON est la défenseure des droits depuis juillet 2020.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/defense-des-droits-de-lenfant>

### ❖ **Les associations de parents d'élèves**

Elles représentent les intérêts des enfants et de tous les parents (même les non-adhérents) dans les établissements scolaires et les différentes instances de l'Éducation nationale :

Dans l'enseignement public de la maternelle à l'université :

- ***FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves)*** : <https://www.fcpe.asso.fr/>
- ***PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public)*** : <https://peep.asso.fr>
- ***UNAape (Union nationale des associations autonomes des parents d'élèves)*** : <https://unaape.asso.fr/site/>

Dans l'enseignement privé :

- ***APEL (Association des parents d'élèves de l'enseignement libre)*** : <https://www.apel.fr/>

### ❖ **Concernant les droits des parents d'élèves à l'école et les élections des représentants des parents d'élèves**

- <https://www.education.gouv.fr/les-parents-d-eleves-11834>

- <https://www.education.gouv.fr/les-parents-l-ecole-9899#%C3%89lections%20des%20repr%C3%A9sentants%20des%20parents%20d%C3%A9l%C3%A8g%C3%A9s>

❖ **Programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)**

**RAPPEL : NUMEROS GRATUITS, ANONYMES ET CONFIDENTIELS**

- **Pour signaler un cas de harcèlement ou de discrimination : écoute, conseil** (service public) : numéro national **3020**

Accessible de 9 heures à 20 heures du lundi au vendredi (sauf jours fériés) et de 9 heures à 18 heures le samedi. Application téléchargeable sur les plateformes IOS et Google Play.

- **Contre les violences numériques, pour faire supprimer les comptes ou les contenus préjudiciables, en quelques heures** (association e-Enfance agréée par le ministère de l'Éducation nationale) : **3018**

Accessible 7 jours/7 de 9 heures à 23 heures par téléphone, sur **3018.fr** par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.

❖ **Associations qui ont pour objectifs de sensibiliser, de soutenir, de former et d'agir pour lutter contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire ainsi que les cyber-violences**

- *Marion, la main tendue* : <https://www.marionlamaintendue.com/l-association-marion-la-main-tendue-old/>
- *Hugo!* : [https://www.asso-hugo.fr/nous\\_connaitre.php](https://www.asso-hugo.fr/nous_connaitre.php)
- *Les souffre-douleurs de l'école* : <https://associationlessouf.wixsite.com/assosouffredouleurs>

❖ **Associations spécialisées dans la prévention, l'encadrement et la prise en charge face aux cyber-violences, au cyber-harcèlement et à la haine en ligne**

- *E-enfance* : <https://e-enfance.org/>
- *Respect zone* : <https://www.respectzone.org/lassociation/>

❖ **Association qui a pour but de promouvoir le vivre-ensemble à l'école et la réussite scolaire en développant la culture de la paix**

- *Prévenance* : <https://prevenance-asso.fr/nous-connaitre/nos-missions/>

❖ **Associations qui luttent pour améliorer la protection des enfants et le respect de leurs droits fondamentaux**

- *UNICEF France* : <https://my.unicef.fr/harcelement/>
- *Fondation pour l'enfance* : <https://www.fondation-enfance.org/>

## ❖ Accompagnement des familles et de leurs enfants dans leur quotidien

- *CléPsy - CHU Robert Debré Paris (AP-HP) :*

Le service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent propose des outils pratiques : vidéos, fiches pratiques, contenus pédagogiques interactifs, accessibles à tous pour accompagner de manière adaptée les familles et leurs enfants dans les difficultés psychologiques et affectives.

Pour accéder à toutes les fiches thématiques : fiches pour tous, fiches outils : ex. troubles du langage et des apprentissages, trouble du spectre de l'autisme, anxiété, santé, bien-être, addictions, syndromes particuliers.....

<https://www.clepsy.fr/fiches-pratiques/>

Pour des conseils pour réussir la rentrée :

<https://www.clepsy.fr/les-10-regles-d-or-pour-que-votre-enfant-souffrant-d-un-tdah-reussisse-sa-rentree/>

<https://www.clepsy.fr/accompagner-son-enfant-pour-son-entree-en-6e/>